

LE DROIT DES FAITS

Parce que les faits ont des droits — Section Grand Reportage

ENQUÊTE

INSTITUTIONS SANITAIRES · ÉTATS-UNIS

Dans les coulisses du dossier Morens : comment un conseiller de Fauci s'est retrouvé face à la justice fédérale

Six ans après le début de la pandémie, un ancien conseiller scientifique de l'Institut national des allergies et des maladies infectieuses (NIAID) est inculpé pour avoir dissimulé des documents fédéraux liés aux origines du Covid-19. Retour sur une affaire qui n'accuse pas Fauci lui-même, mais qui relance le débat sur la transparence des institutions sanitaires américaines.

PAR LA RÉDACTION ENQUÊTES · LE DROIT DES FAITS

26 JUILLET 2026

Le 28 avril 2026, le ministère américain de la Justice annonce l'inculpation de David M. Morens, 78 ans, ancien conseiller scientifique senior à la direction du NIAID de 2006 à 2022, sous l'autorité du Dr Anthony Fauci. L'acte d'accusation, validé par un grand jury fédéral et rendu public après avoir été déposé sous scellés le 16 avril, retient quatre chefs : conspiration contre les États-Unis, destruction ou falsification de documents dans le cadre d'une enquête fédérale, dissimulation ou altération de documents, et complicité. Selon le ministère, ces faits pourraient exposer Morens à une peine cumulée de plusieurs décennies de prison — jusqu'à vingt ans par chef d'accusation pour falsification de documents.

Le procureur général par intérim des États-Unis, Todd Blanche, a qualifié les faits allégués de « profond abus de confiance » survenu à un moment où les Américains avaient le plus besoin de transparence de la part de leurs institutions. Le directeur du FBI, Kash Patel, a de son côté averti que contourner les protocoles de conservation des documents dans l'intention d'éviter la transparence ne serait « toléré en aucune manière » par l'agence qu'il dirige.

Une accusation centrée sur les emails, pas sur la science

Contrairement à ce que laissent parfois entendre certains relais sur les réseaux sociaux, l'inculpation ne porte pas sur les travaux scientifiques de David Morens, ni sur l'origine du SARS-CoV-2 en tant que telle. Elle porte sur la manière dont il aurait, selon l'accusation, organisé la disparition de communications professionnelles pour échapper aux demandes d'accès à l'information (Freedom of Information Act, FOIA) déposées par des journalistes et des élus. Le ministère de la Justice allègue que Morens utilisait une adresse Gmail personnelle pour ses échanges les plus sensibles, invitant ses interlocuteurs à faire de même, et qu'il aurait supprimé certains messages une fois les demandes FOIA déposées.

Selon des informations rapportées par STAT News, l'accusation va plus loin : elle évoque des contreparties reçues par Morens pour ces services, sous forme de bouteilles de vin et de repas dans des restaurants haut de gamme. Le ministère de la Justice affirme que Morens a conspiré avec au moins deux autres personnes, dont l'une correspondrait au profil de l'ancien président d'EcoHealth Alliance, Peter Daszak, une organisation à but non lucratif ayant reçu des financements du NIAID pour des recherches sur les coronavirus de chauve-souris en Chine.

CE QUE DIT PRÉCISÉMENT L'ACCUSATION

Qui : David M. Morens, 78 ans, de Chester (Maryland), conseiller senior au bureau de la direction du NIAID de 2006 à 2022 (et jusqu'en 2025 selon certaines sources).

Quoi : conspiration contre les États-Unis ; destruction, altération ou falsification de documents dans une enquête fédérale ; dissimulation, retrait ou mutilation de documents ; complicité.

Contexte allégué : après l'annulation d'une subvention accordée à l'un des co-conspirateurs présumés pour étudier l'origine du SARS-CoV-2, Morens aurait promis de la rétablir en échange d'efforts pour contrer la thèse d'une fuite de laboratoire.

Enquête menée par : le FBI et l'Inspecteur général du ministère de la Santé (HHS), à la suite notamment de courriers d'alerte du sénateur Ron Johnson dès août 2023.

CE QUE L'ACCUSATION NE DIT PAS

Le Dr Anthony Fauci n'est pas nommé comme accusé dans cet acte d'inculpation et n'est visé par aucune charge à ce stade. Il a par ailleurs démenti avoir eu connaissance des agissements reprochés à son ancien conseiller. Conformément à la présomption d'innocence.

cence, les faits reprochés à David Morens restent des allégations qu'il appartiendra à un tribunal de confirmer ou d'infirmer ; l'inculpation elle-même est un acte de procédure, non une déclaration de culpabilité.

Une audition parlementaire en toile de fond

L'affaire ne surgit pas de nulle part. En mai 2024, David Morens avait déjà été entendu, sous serment, par une sous-commission spéciale de la Chambre des représentants consacrée aux origines de la pandémie. Cette audition, disponible en archive, l'avait mis en difficulté sur ses méthodes de communication avec Eco-Health Alliance. Le sénateur Ron Johnson avait, dès le mois d'août 2023, demandé à l'inspecteur général du HHS d'enquêter sur un possible usage abusif d'une messagerie personnelle par Morens — une démarche qui a contribué, selon plusieurs comptes rendus de presse, à l'ouverture de l'enquête fédérale ayant abouti à l'inculpation d'avril 2026.

Le Dr Lawrence Tabak, responsable par intérim des National Institutes of Health au moment des faits, avait pour sa part reconnu sous serment devant une commission de contrôle de la Chambre des représentants que des financements de recherches à risque (dites « à gain de fonction ») avaient bien transité par Eco-Health Alliance vers l'Institut de virologie de Wuhan — une admission qui a nourri, dans la presse américaine, le débat sur la transparence de la gestion institutionnelle des origines du virus.

Chronologie de l'affaire

2006-2022	David Morens exerce comme conseiller senior à la direction du NIAID, sous l'autorité du Dr Anthony Fauci.
Août 2023	Le sénateur Ron Johnson demande à l'Inspecteur général du HHS d'enquêter sur l'usage d'une messagerie personnelle par Morens.
Mai 2024	Audition sous serment de Morens devant une sous-commission de la Chambre des représentants sur les origines de la Covid-19.
16 avril 2026	Un grand jury fédéral rend un acte d'inculpation contre Morens, déposé sous scellés.
28 avril 2026	Le ministère de la Justice annonce publiquement l'inculpation.
12 mai 2026	La Directrice du Renseignement National, Tulsi Gabbard, annonce une enquête distincte sur le financement américain de plus de 120 laboratoires de biosécurité à l'étranger, dont plus de 40 en Ukraine.

Pourquoi cette affaire dépasse un seul homme

Pour les observateurs du dossier des origines du Covid-19, l'intérêt de l'affaire Morens dépasse le sort judiciaire d'un seul homme. Elle documente, à travers des pièces versées à une procédure fédérale — et non de simples déclarations sur les réseaux sociaux — la manière dont des échanges professionnels sur un sujet d'intérêt public majeur auraient pu être soustraits, selon l'accusation, à la connaissance des élus et des journalistes qui en faisaient légalement la demande. C'est ce mécanisme précis — la soustraction de documents aux obligations de transparence, plutôt qu'une thèse ou une autre sur l'origine du virus — que la justice fédérale est appelée à juger.

Le Droit des Faits documente ce dossier à partir de sources primaires officielles : le communiqué du ministère de la Justice, les comptes rendus de la revue Science (AAAS) et de Scientific American, ainsi que les correspondances publiques du sénateur Johnson. Notre ligne éditoriale reste la même sur ce dossier que sur tous les autres : rapporter les faits établis par des sources vérifiables, distinguer une accusation d'une condamnation, et laisser au lecteur le soin de se forger sa propre opinion sur ce que ces faits, une fois confirmés ou infirmés par la justice, signifient pour la confiance dans les institutions sanitaires.

SOURCES CONSULTÉES

- Département de la Justice des États-Unis — communiqué du 28 avril 2026, District du Maryland
- Science (AAAS) — compte rendu de l'inculpation, 29 avril 2026
- Scientific American — article du 29 avril 2026 sur l'inculpation
- STAT News — enquête sur les contreparties alléguées, 21 juillet 2026
- Correspondance du sénateur Ron Johnson à l'Inspecteur général du HHS, 15 novembre 2023
- Bureau de l'Inspecteur général du HHS — fiche de suivi de l'affaire